

Dresscode EHL

À l'attention des étudiants



- 1. Rappel des dispositions générales**
- 2. Le dresscode EHL pour les femmes**
- 3. Le dresscode EHL pour les hommes**
- 4. Le dresscode allégé**
- 5. Contrôle**

1. Rappel des dispositions générales

Le respect des autres et le respect de soi passent par le port d'une tenue vestimentaire élégante et professionnelle. Les employeurs sont très sensibles à cette spécificité de l'École hôtelière de Lausanne, car ils savent que l'« on n'a qu'une seule fois l'occasion de faire une bonne première impression ». S'ils y recrutent leurs futurs collaborateurs, c'est non seulement en raison des savoirs et savoir-faire acquis en cours et sur le terrain, mais aussi en vertu d'un savoir-être se manifestant notamment par une présentation soignée. Celle-ci constitue, avec l'attitude positive, le sourire et la facilité de contact dans un environnement multiculturel, un élément différenciateur déterminant de notre institution assurant la réputation de ses diplômés et l'employabilité de ses élèves.

Le code vestimentaire a pour but d'établir et d'entretenir cet avantage compétitif. Son ambition est de laisser à chacun la possibilité de développer sa propre personnalité dans les limites imposées par un certain nombre de règles de bienséance. Ces dernières doivent fournir une orientation à la fois assez large pour permettre l'exercice du choix de la tenue (que l'uniforme exclut, excluant par là même une occasion de formation), et suffisamment précise pour en assurer le caractère approprié.

Le respect de ces règles et des valeurs qu'elles incarnent est de notre responsabilité à tous, élèves, enseignants et collaborateurs. Il s'agit pour chacun de prendre de bonnes habitudes, de montrer l'exemple et de rester vigilants à d'éventuels manquements.

La tenue vestimentaire doit être convenable, exempte de toute extravagance et semblable à celle qui est exigée d'un

cadre dans la plupart des hôtels et restaurants internationaux. Si vous ne savez pas si votre tenue est aux normes, posez-vous la question suivante : « Mettrais-je la même tenue pour me présenter à un entretien d'embauche pour le poste dont je rêve ? » Si la réponse est négative... allez-vous changer !

Dispositions générales

La tenue vestimentaire, telle qu'indiquée dans la directive, est exigée les jours ouvrables de 7h00 à 19h15, durant toute l'année, dans tous les locaux des bâtiments académiques (M + N + O), ainsi que dans tous les points de vente. Cette tenue est également valable lors de toute visite d'étudiants à l'école (par exemple, si l'étudiant est en stage, en congé maladie ou en vacances).

Les étudiants, pendant leurs ateliers de travail pratique, peuvent circuler dans l'école et consommer au bar de la passerelle, au bar principal et au FoodCourt en tenue professionnelle à condition que celle-ci soit impeccable :

- Tenue de cuisine : sans tablier, ni toque, ni torchon,
- Tenue de service : complète,
- Tenue de stewarding, lingerie et étages : blouse fermée.

Il est difficile d'établir une liste exhaustive de tout ce qui peut être porté. Afin d'éviter cette problématique, l'approche choisie dans ce document est de préciser ce qui n'est pas admis.

2. Le dresscode EHL pour les femmes

	Conseillé ou admis	Non permis
Général	<ul style="list-style-type: none">• Le tailleur professionnel (jupe, pantalon ou robe et veste) de type affaire doit être de couleur classique (pas de couleur criarde). Veste et pantalon peuvent être dépareillés s'ils sont de couleur unie, classique et discrète. Si la veste n'est pas unie ou de couleur foncée, elle devra être assortie avec un pantalon ou une jupe de couleur unie et foncée. Le pantalon doit avoir un pli.• Les bijoux doivent servir à apporter une touche personnelle à votre style, à compléter votre tenue et à mettre en valeur votre personnalité. Ils doivent être discrets.• Vous êtes responsable de la bonne tenue et du nettoyage de vos vêtements.• Les manteaux et vestes d'hiver ainsi que les bonnets, les casquettes ou les chapeaux doivent être déposés dans les casiers des vestiaires prévus à cet effet ou dans les bureaux et ne doivent pas être portés à l'intérieur de l'école.	<ul style="list-style-type: none">• Les vêtements de sport.• Les vêtements de loisirs : vestes en cuir, vestes en jeans, tuniques portées comme robe dépassant de la veste, bermudas, corsaires, mini-jupes, etc.• Le port de symboles religieux voyants.• Les tenues de cuisine, de service, de stewarding et de housekeeping ne doivent pas être portées à l'extérieur du campus ou lors de trajets entre le domicile et l'école. Les étudiantes qui habitent en dehors du campus, doivent se changer dans les vestiaires de l'école. L'hiver, le port d'un pull sous la tenue de stewarding ou de housekeeping est autorisé pour autant qu'il ne soit pas visible.

Conseillé ou admis

Non permis

	Conseillé ou admis	Non permis
Tête et cou	<ul style="list-style-type: none">• Le maquillage doit être naturel et discret• Une coiffure adaptée est essentielle et contribue de façon déterminante à votre bien-être. Des études ont montré que des cheveux soignés et une coupe stylée et impeccable augmentent considérablement le capital sympathie des individus et permettent de mettre en valeur leur personnalité. Les cheveux ne peuvent pas être noués ou retenus par des artifices non adéquats (crayons, chignon tenu avec un élastique, etc.)• Sont admis :• Foulards ou écharpes fines autour du cou.	<ul style="list-style-type: none">• Les écharpes épaisses en laine ou autres.• Le rouge à lèvres aux couleurs voyantes, tels que le vert, le bleu, le brun foncé ou le noir.• Le port de boucles et autres bijoux sur le visage (nez, langue, lèvres,...).• Les piercings et les tatouages visibles.• Le port de lunettes avec des verres de couleur trop voyante.• Le port de lunettes de soleil à l'intérieur.
Buste, bras et mains	<ul style="list-style-type: none">• La veste doit toujours être portée.• Le chemisier ou le top à manches courtes ou longues, ne doit pas dépasser de la veste et ne doit pas être transparent. Le chemisier ne doit ni serrer la poitrine, ni bailler. Sous les chemisiers blancs, les sous-vêtements doivent être de couleur blanche ou chair.• Les mains doivent être propres, soignées et les ongles entretenus. Le vernis à ongles de couleur est accepté à condition qu'il reste dans des tons classiques.• Sont admis :• Pull-over ou pull à col roulé de couleur unie et discrète sous la veste.	<ul style="list-style-type: none">• Le cardigan en laine, coton ou autre remplaçant la veste.• Le pull à col roulé ou pull-over sans veste, ou noué autour de la taille ou sur les épaules.• Les manches longues retroussées.• Les chemisiers, les blouses, les tuniques qui dépassent de la veste.• La taille ou les épaules découvertes, les tops sans manches.• Chemisiers ou hauts transparents.• Les décolletés prononcés devant ou dans le dos.

Conseillé ou admis

Non permis

	Conseillé ou admis	Non permis
Jambes	<ul style="list-style-type: none">• La longueur de la jupe ou de la robe doit être correcte. Le port d'une jupe courte (arrivant plus de 8.5 cm au-dessus du haut du genou – soit une carte collaborateur dans sa longueur) n'est pas accepté.• Le port d'une ceinture est obligatoire lorsque la jupe ou le pantalon est doté de passants.• Le port de bas ou de collants (couleur unie dans les couleurs classiques soit noir, gris, chair ou brun, sans dessin,) est obligatoire avec une jupe ou une robe.	<ul style="list-style-type: none">• Les jupes/robes courtes arrivant au-dessus de 8.5 cm au-dessus du haut du genou (carte collaborateur dans sa longueur).• Les jupes moulantes.• La jupe ou robe longue.• Les pantalons moulants (skinny tight, slim), trois-quarts, jeans, leggings.• Les pantalons en toile type chinos ou les pantalons n'ayant pas de plis• Les pantalons, jupes et robes avec des imprimés trop voyants.• Les robes, jupes ou pantalons transparents (voile ou autres).• Le port de collants/bas opaques, résille, fantaisie ou trop brillants.
Pieds	<ul style="list-style-type: none">• Les chaussures de ville et les escarpins classiques doivent être élégants et fermés et de couleur unie et discrète. La hauteur des talons ne doit pas dépasser 8.5 cm. Les semelles plateformes ainsi que les semelles compensées ne sont pas admises. Les chaussures ou escarpins doivent être nettoyés et cirés régulièrement.• Sont admis :• Bottes et bottines de ville uniquement sous un pantalon.	<ul style="list-style-type: none">• Les chaussures à talons de plus de 8.5 cm.• Les chaussures avec des décorations du type métal, dorure, clou, strass, fermeture éclair etc.• Les chaussures avec les semelles plateformes ou des semelles compensées.• Les bottes ou les bottines si portées avec une jupe ou une robe.• Les sneakers et toutes autres chaussures de loisirs.• Les chaussures de sport, chaussures de style nu-pieds ou de plage (tongs, babouches, espadrilles, etc.).

OUI



OUI



OUI



NON



Talons trop hauts et semelles plateformes

NON



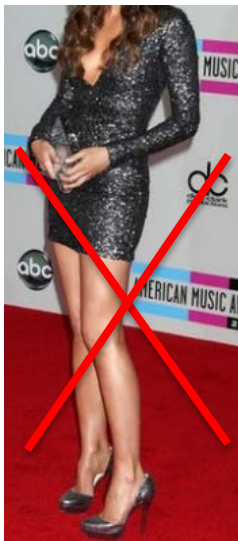
Epaules nues talons trop hauts

NON



Chemisier transparent

NON



Jupe trop courte et serrée
Talons trop hauts

NON



Pantalon en cuir

NON



Robe transparente

NON



Décolleté trop profond

NON



Jupe longue et transparente

NON



Jupe trop courte, bottines
avec une robe



Pantalon chino, chaussures
ouvertes, lunettes de soleil

3. Le dresscode EHL pour les hommes

	Conseillé ou admis	Non permis
Général	<ul style="list-style-type: none"> Le complet (veste et pantalon long) professionnel de type affaire. La veste et le pantalon peuvent être dépareillés s'ils sont de couleur sombre, classique, discrète et unie. Le pantalon doit avoir un pli. Vous êtes responsable de la bonne tenue et du nettoyage de vos vêtements. Les manteaux et vestes d'hiver ainsi que bonnets, casquettes ou chapeaux doivent être déposés dans les casiers des vestiaires prévus à cet effet ou dans les bureaux et ne doivent pas être portés à l'intérieur de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> Les vêtements de sport. Les vêtements de loisirs : vestes en cuir, vestes en jeans, chemises à fleurs ou motifs, bermudas, pantacourts, etc. Le port de symboles religieux voyants. Les tenues de cuisine, de service, de stewarding et de housekeeping ne doivent pas être portées à l'extérieur du campus ou lors de trajets entre le domicile et l'école. Les étudiants qui habitent dehors du campus, doivent se changer dans les vestiaires de l'école. L'hiver, le port d'un pull sous la tenue de stewarding ou de housekeeping est autorisé pour autant qu'il ne soit pas visible.
Tête	<ul style="list-style-type: none"> La coupe de cheveux doit être courte et soignée. Les cheveux doivent être coiffés. Le port de la moustache, du bouc, de la mouche ou de la barbe dans la mesure où ces artifices ont des signes distinctifs de rasage du jour. Il n'est pas permis de se laisser pousser la barbe pendant la période de l'année scolaire. La longueur maximum autorisée de barbe est 1cm. 	<ul style="list-style-type: none"> Les écharpes épaisses ou fines en laine ou autres. Le port de la barbe non soignée ou se laisser pousser la barbe durant la période de l'année scolaire. Le port de boucles et autres bijoux sur le visage (nez, langue, lèvres...), ainsi que les boucles d'oreilles. Les piercings et les tatouages visibles. Le port de lunettes avec des verres de couleur trop voyante. Le port de lunettes de soleil à l'intérieur.

Conseillé ou admis

Non permis

	Conseillé ou admis	Non permis
Buste, bras, mains	<ul style="list-style-type: none"> • La veste doit toujours être portée et de préférence fermée. • La chemise, à manches longues ou courtes, doit être de couleur discrète. Le col de chemise doit être fermé et la cravate serrée. • Les mains doivent être propres et soignées et les ongles entretenus. • Admis : <ul style="list-style-type: none"> • Le port d'un pull-over avec col en V ou d'un gilet en laine avec chemise et cravate sous une veste. • Le port d'un pull à col roulé sous la veste. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le pull à col roulé ou le pull-over sans veste, ou noué autour de la taille ou sur les épaules. • La chemise avec le col non boutonné même si la cravate est serrée. • La chemise à cols mao sans cravate. • La chemise portée hors du pantalon. • Les manches longues retroussées.
Jambes	<ul style="list-style-type: none"> • Le port d'une ceinture est obligatoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le pantalon en coton du type chino, • Le pantalon en velours côtelé ou non • Les pantalons de couleur voyante • Les jeans, les pantalons trois-quarts, moulants (skinny, slim) quelle qu'en soit la couleur.
Pieds	<ul style="list-style-type: none"> • Les chaussures de ville doivent être élégantes, fermées, nettoyées et cirées régulièrement. Le port de chaussettes dans les chaussures est obligatoire. • Les chaussettes sont obligatoirement unies, de couleur sombre ou assortie à la couleur des chaussures ou de la cravate. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les chaussures portées sans chaussettes. • Les chaussettes avec motifs ou rayures. • Les chaussures avec des décorations du type métal, dorure, clou, strass, fermeture éclair etc. • Les chaussures de loisirs, de sport, les bottes (sauf les bottines de ville en cuir), les chaussures de style nu-pieds ou de plage (tongs, babouches, espadrilles, etc.), les sneakers.

OUI



OUI



OUI



NON



Pantalon chino sans pli

NON



cravate non serrée

NON



Pas de chaussettes
Port de lunettes de soleil

4. Le dresscode allégé

Fortes chaleurs

En cas de fortes chaleurs (à partir de 25°C), le dress code allégé est utilisé:

	Admis Femmes	Admis Hommes
Général	<ul style="list-style-type: none">• La veste n'est plus obligatoire.• Le port des bas ou collants n'est plus obligatoire.• Le port d'une robe élégante couvrant les épaules est accepté.• Les chaussures ouvertes sont acceptées.	<ul style="list-style-type: none">• La veste n'est plus obligatoire.
Lors de la pause-déjeuner, lorsque l'étudiant(e) est assis(e) à table en train de manger, la veste peut être retirée pour autant que la blouse, le chemisier ou la chemise respecte les règles de dress code.		

« Casual Friday » ou « Casual Day »

De plus en plus de compagnies internationales ont instauré le concept de « Casual Friday », journée durant laquelle un dresscode allégé est en vigueur. Dans sa volonté de préparer les étudiants à leur futur professionnel, l'EHL considère qu'il est important d'enseigner les principes de base de dresscode Business casual et de ce fait a mis en place de manière régulière ce concept.

Si l'idée est d'alléger les règles du dresscode et de limiter les contrôles, il est important de comprendre

que le terme business casual ne signifie pas montrer que l'on a déjà quitté le bureau pour le week end, « Business Casual » n'est pas le synonyme de « casual » tout court.

Voici quelques suggestions:

	Admis Femmes	Admis Hommes
Général	<ul style="list-style-type: none"> • Une robe ou une jupe de longueur adéquate, • La minijupe n'est pas permise 	<ul style="list-style-type: none"> • La cravate n'est pas obligatoire • Une chemise avec col ouvert, un polo ou un pull est recommandé • Le rasage de près est obligatoire
	<ul style="list-style-type: none"> • Le port d'un blazer ou d'une veste est recommandé bien que non obligatoire • Le port du jean est permis, si le jean est de coupe classique, propre, non déchiré ou délavé, sans inscription ou incrustations, et de couleur sombre. • Le port de chaussures classiques est recommandé, pas de chaussures de sport. • Pas de vêtements extravagants dans leur forme, dans leur taille ou leur couleur. • Le port de vêtements laissant apparaître les sous-vêtements est inapproprié. 	

Restez professionnels !

Les étudiants travaillant dans les points de vente ou de production ainsi que ceux représentant l'EHL sur ou hors site, doivent suivre les règles habituelles de dresscode durant ces jours.

5. Contrôle

Afin d'assurer le respect de ces règles, le contrôle est nécessaire. Ceci est la responsabilité de chacun d'entre nous, étudiant ou collaborateur.

Les directives générales du contrôle du code vestimentaire expliquent en détail les conséquences d'un non-respect des règles du code vestimentaire en cas de contrôle.